

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 14-2023
*Sollicitant un crédit de CHF 6'000'000.- destiné au réaménagement des jardins familiaux de
Sous-Cery et à la remise à ciel ouvert et renaturation du tronçon du ruisseau de Broye
transitant sur la parcelle*

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 25 octobre 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis N° 14-2023 s'est réunie à Castelmont, le 25.10.2023, de 18h05 à 22h15, dans la composition suivante :

Olivier AMBLET, confirmé président
Aurélié BARBEY, confirmée rapportrice
Christian BARBEY,
Patrizia CLIVAZ LUCHEZ,
Adélie GARIN,
Youri HANISCH,
Jean-Michel PIGUET,

La Municipalité est représentée par Mme Rebecca Joly et Mr Maurizio Mattia accompagnés de Mr Vincent Joliat, chef du service Domaines & Bâtiments.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

Monsieur le Municipal nous rappelle que ces jardins existent depuis de nombreuses années, mais que très peu de choses ont été faites dessus et que le besoin d'entreprendre quelque chose se fait ressentir.

Tout d'abord pour des raisons organisationnelles : cela fait des années qu'une association n'existe plus et la ville de Prilly a beaucoup de retour de non-respect des règlements, ceci malgré plusieurs tentatives de remises à l'ordre (rappels à l'ordre, durcissements, bases légales telles qu'interdiction de construire un cabanon à moins de 10m de la lisière de la forêt ou évacuations sauvages prohibées dans le ruisseau qui traverse les jardins familiaux).

D'un point de vue technique ensuite : les canalisations sont en fin de vie, les toilettes sont inutilisables à cause de leur vétusté, de même pour les places de jeux.

Et enfin au niveau environnemental : non seulement cela fait des années qu'on a le projet de remettre ce ruisseau à ciel ouvert, mais il y a en plus une nécessité à dépolluer le ruisseau à cet endroit.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 14-2023

Sollicitant un crédit de CHF 6'000'000.- destiné au réaménagement des jardins familiaux de Sous-Cery et à la remise à ciel ouvert et renaturation du tronçon du ruisseau de Broye transitant sur la parcelle

C'est un sujet sensible car il y a ici plus d'une centaine de parcelles, donc beaucoup de personnes potentiellement impactées et qui ont leurs habitudes depuis de nombreuses années.

Il y a d'ailleurs eu des ateliers participatifs afin de satisfaire un maximum de personnes. La Municipalité est finalement arrivée à une proposition qui remet le ruisseau à ciel ouvert, déplace les cabanons au fur et à mesure de leur libération, remet en état des installations et crée une maison commune pour avoir un endroit de réunion, le but à terme étant d'avoir à nouveau une association de jardiniers. Après comparaison avec d'autres villes ayant des jardins familiaux, la Municipalité en est arrivée à la conclusion que c'était la solution de gestion la plus efficace.

La Municipalité ajoute finalement être consciente qu'il s'agit là d'un gros montant. Néanmoins, sur ces 6 millions, 1.8 concernent la remise à ciel ouvert du ruisseau qui est en grande partie subventionnée. Un autre poste important est la création d'une maison commune et, finalement, le déplacement des cabanons et la gestion des eaux usées.

Suite à cette présentation les questions suivantes sont posées par les commissaires :

- Un commissaire remercie tout d'abord la délégation présente pour ce préavis très bien construit et présenté, ainsi que pour avoir fait une démarche participative.
- Il est fait mention des problèmes de débordements en 2014, de quels dégâts s'agit-il exactement ? Combien cela a-t-il coûté ? Et y en a-t-il eu de nouveaux depuis cette date ? *De mémoire, ce n'est pas arrivé à nouveau depuis 2014. Le but du préavis est aussi d'agir là-dessus pour éviter que ça se reproduise. Tout le long du ruisseau de Broye, il y a des endroits à risques d'inondations, on est donc obligés d'effectuer des travaux pour fixer cela sous peine de ne plus être assuré. En 2014, les jardins ont été inondés. La Commune a « bricolé » quelque chose au niveau du parking mais un projet de plus grande ampleur étant déjà prévu à l'époque, les frais ont été limités (un peu moins de 44'000.- CHF). Une partie des travaux a été effectuée par des employés communaux. La Municipalité ne peut donc plus chiffrer leurs coûts aujourd'hui. Par contre, certaines réparations n'avaient pas été faites dans l'attente du projet de plus grande ampleur et ainsi certains dégâts n'avaient pas été réparés à l'image d'un chemin d'accès aux jardins familiaux.*
- En 2014, une étude avait été effectuée sur ce débordement, en a-t-on le résultat ? *Oui, mais il faut le retrouver. Dans tous les cas c'est sur la base de ces études qu'on effectue la renaturation du ruisseau, qu'on sait quelle taille on doit prévoir pour les bassins de rétention, etc.*
- Quelle est la part de subventions canton/confédération que la ville pourrait toucher pour cette renaturation ? *Selon le détail de la page 16 (point 7.1), on pourrait avoir jusqu'à 95% de subvention sur certaines parties des dépenses. Mais cela va dépendre d'à quel point on va rester proche des critères d'obtention desdites subventions.*

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 14-2023

Sollicitant un crédit de CHF 6'000'000.- destiné au réaménagement des jardins familiaux de Sous-Cery et à la remise à ciel ouvert et renaturation du tronçon du ruisseau de Broye transitant sur la parcelle

- Il est écrit dans le préavis que 30% des locataires agissent de manière contraire au règlement. L'association que l'on veut créer doit-elle prendre le lead quand il y a non-respect du règlement ? Si malgré la création de cette association on observe un statu quo des personnes ne respectant aujourd'hui pas le règlement, quel sera le moyen d'agir de l'association ? *Oui, c'est l'idée et c'est ce que l'on observe à Lausanne. Le principe de Vidy est que la ville de Lausanne a délégué un certain nombre de pouvoirs décisionnels à l'association. La ville a un bail unique avec l'association et l'association sous-loue les différentes parcelles. Elle a donc ce pouvoir de police. Elle reçoit les factures d'eau, d'électricité de la part de la ville. Un auto-contrôle se fait entre locataires car chacun va payer par exemple la surutilisation d'eau par une personne. D'après le règlement de l'association, après un ou deux avertissements, l'association peut se libérer d'un jardinier.*
- Un commissaire soulève que par le passé il y avait deux associations qui ont été dissoutes. Pourquoi ? N'a-t-on pas le risque que cela se reproduise ? *A l'époque il s'agissait plutôt d'une amicale sans réels pouvoirs ni responsabilités.*
- Sur les graphiques page 7 du préavis, on voit que 61% des utilisateurs des jardins familiaux ne travaillent ou n'étudient pas, cela inclut-il les retraités ? *Oui mais pas uniquement, c'est l'ensemble dont les retraités représentent 59%.*
- A-t-on un cahier des charges ? *On a fait un appel d'offre pour sélectionner les bureaux, et fait le cahier des charges à ce moment. Il y avait une grande crainte des jardiniers lors de la première séance. Une fois le sujet éclairci les gens étaient très intéressés à s'investir plus. On a pu constater qu'il y avait également beaucoup de tensions entre les différents groupes formant la globalité des utilisateurs. Ces tensions se sont-elles apaisées ? Les tensions entre jardiniers et Commune au fur et à mesure des entretiens se sont effectivement bien apaisées. Les tensions entre jardiniers, c'est plus difficile de se prononcer. En tout cas la commune a eu moins de plaintes des utilisateurs, le fait que la Commune réapparaisse dans l'équation a certainement un effet.*
- On a compris que les gens attendent que les choses soient remises en ordre, que l'association ait un rôle de « police », avez-vous un calendrier de mise en œuvre ? L'association aura-t-elle les moyens d'agir ? *Le calendrier est présenté page 14. Contrairement à ce qui se fait habituellement, l'avant-projet et le projet sont présentés simultanément dans un seul préavis, ce qui permet aux jardiniers de ne pas avoir l'impression qu'on les laisse à nouveau tomber. Concernant l'association, on a déjà demandé qui était intéressé, on n'a pas encore le planning détaillé de la mise en œuvre. Aujourd'hui on a le soutien de 16 jardiniers qui nous suivent dans la démarche, c'est un processus où l'on avance progressivement, où l'on prend le temps de les rassurer et de leur expliquer que si le Conseil communal décide de les suivre, ils doivent aussi être là et avancer avec la Commune. L'enjeu est que l'association puisse se faire, un autre système ne fonctionne pas.*
- Au début de l'association, va-t-il y avoir un soutien de la commune ? *Aujourd'hui on travaille par exemple avec ces 16 jardiniers sur la création des statuts. La commune ne sera jamais complètement retirée, il y aura un contrôle sur les finances de l'association.*

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 14-2023

Sollicitant un crédit de CHF 6'000'000.- destiné au réaménagement des jardins familiaux de Sous-Cery et à la remise à ciel ouvert et renaturation du tronçon du ruisseau de Broye transitant sur la parcelle

- Tous les jardiniers qui ont une parcelle sont-ils obligés de faire partie de l'association ? *Oui, si le jardinier ne signe pas les statuts, il ne pourra pas avoir de parcelle. D'ailleurs les baux seront signés avec l'association, donc les statuts en feront partie.*
- Comme l'association sera locataire de l'ensemble des parcelles, est-il prévu que le prix qu'elle refacturera aux locataires soit le même que le tarif de la ville ou a-t-elle une marge ? *Nous ne sommes pas allés jusque-là dans la réflexion. Il est possible pour l'association de décider d'inclure d'autres choses dans le prix de la location (eau, nettoyages, activités annuelles, ...). La ville aura tout de même un contrôle afin que personne ne s'enrichisse sur le dos d'autrui. La Commune aura accès aux comptes de l'association.*
- La commune a-t-elle les moyens d'annuler les baux courants pour les passer à l'association ? Quel est le délai de résiliation ? *Ce point n'a pas été évalué en détail encore, mais il s'agit vraisemblablement de baux standards, résiliables d'année en année. On peut aussi transférer les baux à l'association. On a le temps d'y réfléchir avant le début des travaux.*
- Un commissaire souligne apprécier l'ouverture au public ainsi que l'aspect didactique et pédagogique, la Municipalité peut-elle nous donner plus de précisions ? *L'idée de faire des chemins pédestres en lisière de forêt permet de délimiter l'espace constructible. La question a été posée aux jardiniers si ces chemins pouvaient constituer la suite de la voie verte. Les jardiniers n'étaient pas enchantés de l'augmentation de la fréquentation, ils sont très peu enclins à laisser passer le sentier pédestre à l'intérieur des jardins. Du coup le sentier contourne les jardins. A l'intérieur des jardins eux-mêmes, les sentiers publics seront réservés aux jardiniers. Sortir le sentier de l'intérieur même des jardins permettra aussi d'éviter certaines tensions avec les jardiniers. Le tracé du sentier pédestre est inclus dans une planification cantonale. A-t-on donc le droit à une subvention ? A priori non, mais à vérifier.*
- Un commissaire fait remarquer que le tracé du sentier sur la carte ne paraît pas très bucolique, cela aurait été plus agréable de pouvoir passer le long du ruisseau. *C'était l'idée initiale mais elle a suscité une énorme levée de boucliers.*
- Un commissaire constate que renaturer le ruisseau coûte 980kCHF, est-ce indispensable immédiatement ? Est-ce que cela sera le même type de travaux que ce qui a été fait le long de la route de la Broye ? *La renaturation est ce qui permet d'éviter les crues et demande le moins d'entretien à long terme. Oui, on est dans le même type de résultats.*
- Un commissaire souligne que ce coût de renaturation serait plus facilement acceptable si on était sûrs d'obtenir le plus de subventions possibles. *Le problème ici est que ce préavis est présenté très en amont, on ne peut donc rien promettre. Dans tous les cas, le service va tout faire pour obtenir le plus de subventions possibles.*
- Un commissaire souligne qu'on enlève des places de parc à Prilly, donc n'aurait-il pas été plus intéressant de remplacer le parking par une place verte pour une raison de cohérence ? *On essaye de pousser les gens à venir en transports publics, la remise à ciel ouvert a déjà supprimé quelques places. Les utilisateurs plus âgés viennent en voiture.*

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 14-2023

Sollicitant un crédit de CHF 6'000'000.- destiné au réaménagement des jardins familiaux de Sous-Cery et à la remise à ciel ouvert et renaturation du tronçon du ruisseau de Broye transitant sur la parcelle

- Combien de places de parc a-t-on aujourd'hui ? Et combien sont prévues ? *Ce qui est prévu est de les faire en terrain perméable et de les privatiser. De mémoire, une vingtaine de places devraient être supprimées (une cinquantaine aujourd'hui contre une trentaine après travaux).*
- Qui gèrera le parking, l'association ou la commune ? Le macaron sera-t-il payant ? N'y a-t-il pas un risque que quelqu'un l'utilise comme parking pour une deuxième voiture par exemple ? *Ce n'est pas encore défini. La gratuité ou non du macaron n'est pas encore définie non plus. Dans tous les cas pour avoir un macaron il faudra être jardinier.*
- Concernant les eaux grises, il est mentionné à puits perdus sauf le long des ruisseaux. Ces puits perdus coûteraient-ils moins chers que le raccordement ? Quelle part serait à charge de qui ? *Oui c'est moins cher. Le raccordement serait à la charge du locataire, mais le puit perdu à la charge de la commune.*
- Le coût du raccordement à l'électricité pour la maison commune est-il déjà connu ? *Cela fait partie du coût de la maison commune, mais on n'a pas le détail de chaque poste pour l'instant. Nous n'avons à aujourd'hui que des estimations.*
- Quel accès à l'eau potable existe aujourd'hui et quels vont être les travaux entrepris ? *Un système d'arrosage existe mais est très vétuste. On a des fuites non visibles, des problèmes au niveau des robinets, de la rouille. Des gens sont allés se raccorder directement sur la conduite. Il doit être refait complètement.*
- Un commissaire soulève que la maison commune n'apparaît pas forcément dans les points clefs, comment cela se fait-il ? *La maison commune est mentionnée au point 3.3.2 « la mise à disposition d'un espace commun ». Il y a deux choses différentes : des lieux communs par groupe de parcelles et un lieu commun à tous les jardiniers. Certaines personnes ne veulent plus de cabanon, mais un réduit qui sera partagé pour 6 parcelles, lesquelles seront d'ailleurs plus petites. La maison du jardinier sera vraiment un espace partagé, commun à tous les jardiniers.*
- Il y a différentes variantes pour la récupération des eaux de pluie, est-ce réalisable ? Est-ce un bassin commun ? *Non, il y aurait un bassin sur la maison commune, plus une proposition aux jardiniers de mettre une récupération individuelle. On constate que les personnes ne veulent pas tous la même chose, certaines veulent du changement, d'autres un statu quo, c'est pour ça que le projet est évolutif.*
- Y a-t-il un risque dû au gel au niveau des canalisations ? Les canalisations seront-elles assez profondes ? *Oui il y a un risque, le service des travaux coupera l'eau chaque hiver. Aller assez profond pour être hors gel serait un coût beaucoup trop élevé.*
- Qui serait responsable de l'agroforesterie ? *L'association, avec éventuellement un groupe de meneurs. Le point 4.5 représente plutôt des propositions.*
- Un commissaire remarque qu'il est prévu de déplacer les cabanons en lisière au fur et à mesure des changements de locataires, quelle est la durée moyenne d'un bail ? *Le plus ancien doit dater des années 80. Chaque année on a entre 8-10% de résiliations de baux.*
- Les personnes quittant Prilly sont-elles obligées de remettre leurs jardins ? *Oui, on y veille. On a une liste d'attente qui est importante. D'où aussi la nécessité de réduire la taille de certaines parcelles.*

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 14-2023

Sollicitant un crédit de CHF 6'000'000.- destiné au réaménagement des jardins familiaux de Sous-Cery et à la remise à ciel ouvert et renaturation du tronçon du ruisseau de Broye transitant sur la parcelle

- Sera-t-il possible d'installer des panneaux solaires sur les cabanons ? *Certainement à condition d'encadrer les démarches, de s'assurer que les installations sont faites selon les normes.*
- Est-ce qu'il y a un pourcentage de surface qui doit être cultivé ? *Normalement le tout, à l'exception par exemple d'une bande herbeuse pour se rendre au cabanon.*
- Pouvez-vous nous en dire plus sur le mode de fonctionnement de l'association, notamment sa responsabilité financière ? Tout membre est-il donc solidairement responsable en cas de faillite ? *Il s'agira d'une association constituée avec statuts, comité et comptes. Oui, les membres seront garants. Mais en cas de problème, l'association viendra certainement voir la commune. Le contrôle des comptes par le boursier est également un garde-fou.*
- Les 16 personnes intéressées à la gestion de cette association sont-elles conscientes de la charge de travail que cela va entraîner pour le comité ? *La crainte d'une sous-évaluation est partagée, il y a néanmoins 2-3 personnes très motivées. On voudrait leur présenter le comité de l'association de Vidy, ils seront également accompagnés dans leur gestion les premières années par la commune. Leur motivation vient énormément de la volonté de pouvoir faire respecter le règlement par tous. Le fait qu'il y aura de gros travaux rendra plus aisée la tâche de changement de l'organisation.*
- Beaucoup de pouvoirs et responsabilités seront donnés à ce comité, avez-vous prévu de consulter un juriste pour la rédaction des statuts et du règlement ? *Il existe une association suisse des jardiniers à laquelle Vidy est reliée. Aujourd'hui l'outil de travail de Prilly est le règlement de Vidy ainsi que le règlement historique de Prilly. On n'a pas pensé prendre un juriste car on sait qu'on a une base très solide, chapeautée au niveau fédéral par l'association suisse des jardiniers.*
- Depuis combien d'années Lausanne a-t-elle ce modèle ? *C'était dans le cadre du projet Métamorphose, en mai 2010. Cependant l'association faîtière au niveau fédéral existe depuis plus longtemps.*
- Pourrait-on recevoir l'exemple du règlement de Vidy ? *Sur le principe oui, mais il faut peut-être demander son accord à Vidy d'abord. (Documents reçus ultérieurement)*
- La Municipalité va-t-elle revenir avec d'autres préavis, sur les statuts par exemple ? *Non, ce n'est pas l'idée. On pourrait informer le conseil de l'avancement, mais aucun autre préavis n'est envisagé aujourd'hui.*
- Vu l'ampleur de l'investissement (en excluant la part destinée au ruisseau lui-même), est-il prévu d'augmenter le prix de location de la parcelle, pour atteindre un rendement de 5% par exemple ? *En effet, ces jardins seront nettement améliorés par ces travaux. L'idée de ces jardins n'est pas de faire du rendement. On oublie qu'aujourd'hui le ruisseau est pollué, c'est une nécessité de faire quelque chose. On a été interpellés plusieurs fois par le canton car nous sommes dans l'illégalité. Il y aura certainement une réflexion qui pourra être menée selon de quand datent les tarifs actuels, et considérant que les locataires devraient participer au paiement de l'eau.*

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 14-2023

Sollicitant un crédit de CHF 6'000'000.- destiné au réaménagement des jardins familiaux de Sous-Cery et à la remise à ciel ouvert et renaturation du tronçon du ruisseau de Broye transitant sur la parcelle

- La Municipalité nous a précisé que la pollution de la rivière est critique et que si nous ne faisons rien le canton risque d'intervenir. Ne devrait-on pas d'abord durcir la réaction de la commune par rapport aux irrespects de règlement avant d'investir une telle somme ? *Si l'association ne se crée pas, le projet tombe à l'eau, les jardiniers seront informés de ce point en fonction de l'avancement du projet. Mais l'association ne pourra effectivement se créer que si la commune a des promesses à faire aux utilisateurs en contrepartie. Si le préavis est accepté, on pourra alors communiquer aux utilisateurs, que ce budget est accepté à condition qu'ils se constituent en association. Finalement, en cas de non-constitution de l'association, la Municipalité reviendra avec un préavis différent remplaçant celui-ci.*
- Que se passera-t-il si l'association se dissout dans un laps de temps moyen à court ? *La commune louera la parcelle à l'association, donc si l'association est dissoute, il n'y aura plus de bail et donc les jardiniers perdront leurs locations également.*
- Combien coûterait une remise en conformité du ruisseau sans renaturation ? Ceci afin de comparer les 980'000.- CHF normalement subventionnés et cet autre montant mais sans subvention. *Selon Ribi, le mandataire, c'est la remise à ciel ouvert du ruisseau qui permet le mieux d'augmenter son gabarit et de limiter les risques d'inondation, en plus d'améliorer la biodiversité du site. Un projet sans remise à ciel ouvert nécessiterait tout de même une augmentation du diamètre du collecteur enterré (travaux non subventionnés et plus coûteux qu'une remise à ciel ouvert car cela nécessiterait la pose d'un nouveau tube ainsi que le remblayage de la zone. Ces travaux n'ont pas été chiffrés avec précision mais ils seraient du même ordre que la version avec renaturation). Les agrandissements de gabarits viennent compléter l'amélioration de la situation mais ne sont pas suffisants à eux seuls. Pour ce qui est de la subvention, citons en exemple le projet Broye pour lequel la commune avait touché 63% de subventions cantonales.*
- Un certain nombre d'installations seront nécessaires à la maison commune (électricité, eau potable, ...), sont-ils compris dans les 620'000.- ? *Non, ces 620'000.- ne comprennent que la maison et ses aménagements intérieurs.*
- Quel sera la surface de cette maison commune ? *On ne le sait pas encore à ce jour. La maison contiendra une salle commune, une cuisine, des toilettes, ... A première vue une centaine de mètres carrés.*
- Dans le détail des investissements, les points 2 et 2a paraissent élevés. Serait-il possible d'avoir un découpage ? *Aujourd'hui on n'a aucun devis, aucune offre, il s'agit donc d'une estimation grosses mailles. Ce coût de 1.3 millions contient la reprise de toutes les canalisations, des bordures. La part de la maison commune ici est anecdotique.*
- Il n'y a aucun chiffre sur le revenu de fonctionnement, avez-vous les chiffres actuels ? *44'500.- par an. Le nouveau prix de location ne sera pas appelé à couvrir les frais d'amortissements ou d'intérêts, mais certainement à couvrir les frais d'entretien annuels.*

Lorsque l'ensemble des questions ont été posées, Mr le Président remercie Madame et Monsieur les Municipaux et Monsieur le chef de service.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 14-2023
*Sollicitant un crédit de CHF 6'000'000.- destiné au réaménagement des jardins familiaux de
Sous-Cery et à la remise à ciel ouvert et renaturation du tronçon du ruisseau de Broye
transitant sur la parcelle*

3. Délibérations et vœux/amendements

Plusieurs commissaires ont tenu à souligner la qualité du préavis présenté et des échanges de la soirée, il y a eu un zéro faute sur l'élaboration du projet (comparaison avec d'autres villes par exemple). Malgré tout le projet est presque trop parfait et il a été relevé plusieurs fois que le montant était très élevé en regard du budget de la Commune.

Un commissaire souligne d'ailleurs que 31% des 125 locataires actuels interrogés ne trouvent pas le réaménagement utile, ce qui signifie que l'on investit 4.1 millions pour 86 locataires. Globalement notre Municipalité devrait peut-être investir dans d'autres projets avant cette dépense pour les jardins familiaux.

Un commissaire ajoute d'ailleurs qu'il aurait apprécié avoir un préavis avec différents postes et leur ordre de priorité plutôt que deux gros montants globaux (un pour les jardins et un pour la renaturation).

Un commissaire précise que les jardins familiaux existent en Suisse depuis la fin du 19^{ème} siècle et qu'ils font partie de la culture de notre pays. Cela vaut donc la peine d'investir dans ceux-ci. Malgré tout, on a ici un projet haut de gamme, et pourquoi ne pas renoncer à la renaturation pour pouvoir le mener à bien tout en limitant les coûts.

Plusieurs commissaires sont d'avis que l'on pourrait renoncer à la maison commune afin de restreindre les dépenses. A contrario un commissaire pense cela utile et fait confiance à la Municipalité sur ce point-ci. Il sera relevé que, par opposition à Lausanne, la proximité du refuge de Prilly permettrait éventuellement de mettre ce dernier à disposition des jardiniers pour leurs réunions X fois par an plutôt que de construire un bâtiment supplémentaire dans ce but. Un commissaire ajoute que cette partie des travaux pourrait effectivement être reportée à plus tard ou que l'on pourrait remplacer cette maison commune par un petit cabanon commun à X parcelles.

Un commissaire se demande également pourquoi la création de cette maison commune, pour autant qu'elle soit reconnue comme nécessaire, n'a pas été prévue à côté du refuge pour profiter des arrivées et évacuations existantes.

Globalement les commissaires pensent que la constitution d'une Association est une bonne idée. Mais certains estiment que l'on met la charrue avant les bœufs et qu'il serait judicieux de créer l'association d'abord, planifier le court et moyen terme avec celle-ci et ensuite seulement investir. Un commissaire propose également de conditionner le montant du préavis à la constitution de l'Association.

Un commissaire s'inquiète tout de même que le respect ou non des règlements dépende d'une association encore inexistante. Un autre commissaire se dit plus confiant étant donné que cela a été expérimenté avec succès à Vidy.

Un commissaire se dit mitigé par le concept de jardins familiaux qui consiste en donner un bout de terre à quelques personnes plutôt qu'à tous. Certes la rivière est renaturée mais à l'intérieur des jardins donc derrière des grilles et inaccessible à l'ensemble de la population.

Un commissaire souligne que la Municipalité a évoqué au début de la séance que rien n'était absolument nécessaire et que, de ce fait, remettre le ruisseau à ciel ouvert peut certainement attendre. Un autre commissaire pense que ce sera certainement moins cher de renaturer avec les subventions obtenables que de juste faire le nécessaire à la dépollution et suppression du risque de débordement.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 14-2023

Sollicitant un crédit de CHF 6'000'000.- destiné au réaménagement des jardins familiaux de Sous-Cery et à la remise à ciel ouvert et renaturation du tronçon du ruisseau de Broye transitant sur la parcelle

Plusieurs commissaires trouvent dommage que rien n'ait été fait avant pour stopper la pollution de la rivière et qu'il aurait peut-être fallu taper du poing sur la table et résilier les baux des contrevenants au règlement. Un commissaire contre-argumente que l'on manque souvent de preuves pour accuser les gens et qu'il est difficile de savoir avec exactitude qui pollue.

A la suite de cette discussion, plusieurs amendements sont proposés par la commission :

Amendement n°1 :

De séparer le point 2 des conclusions en points 2a, 2b et 2c, le sous-point a) regroupant les postes 1,2, et 4 à 10 du détail des investissements ; le sous-point b) regroupant les postes 11 à 15 du détail des investissements ; le sous-point c) concernant le poste 3 et la partie afférente à la maison commune du poste 2 du détail des investissements

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Amendement n°2 : d'octroyer un crédit de CHF 3'179'000.- destiné au réaménagement des jardins familiaux de Sous-Cery (points 1,2,4-10 du détail des investissements) sous réserve de la création d'une Association assurant la gestion des jardins familiaux

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Amendement n°3 : d'octroyer un crédit de CHF 1'814'000.- destiné au réaménagement des jardins familiaux de Sous-Cery (points 11-15 du détail des investissements) sous-réserve de l'octroi de la subvention cantonale à hauteur d'au moins de 60%

L'amendement est accepté avec 4 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention

Amendement n°4 : d'octroyer un crédit de CHF 1'814'000.- destiné au réaménagement des jardins familiaux de Sous-Cery (points 11-15 du détail des investissements) sous-réserve que le bord de la rivière soit utilisé pour la création du chemin pédestre public prévu dans le plan vision directrice MD Espace Blécherette

L'amendement est accepté avec 6 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention

Amendement n°5 : de supprimer le crédit de CHF 1'000'000.- destiné à la construction de la maison commune et des équipements y afférents

L'amendement est accepté avec 6 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 14-2023
*Sollicitant un crédit de CHF 6'000'000.- destiné au réaménagement des jardins familiaux de
Sous-Cery et à la remise à ciel ouvert et renaturation du tronçon du ruisseau de Broye
transitant sur la parcelle*

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote, le préavis tel qu'amendé est accepté avec 6 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

La séance est levée à 22h15.

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le préavis municipal N° 14-2023,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 14-2023
*Sollicitant un crédit de CHF 6'000'000.- destiné au réaménagement des jardins familiaux de
Sous-Cery et à la remise à ciel ouvert et renaturation du tronçon du ruisseau de Broye
transitant sur la parcelle*

décide

1. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre ;
2. d'octroyer un crédit :
 - a. de CHF 3'179'000.- destiné au réaménagement des jardins familiaux de Sous-Cery (points 1,2,4-10 du détail des investissements) sous réserve de la création d'une Association assurant la gestion des jardins familiaux,
 - b. de CHF 1'814'000.- destiné au réaménagement des jardins familiaux de Sous-Cery (points 11-15 du détail des investissements) sous-réserve de l'octroi de la subvention cantonale à hauteur d'au moins de 60% et sous-réserve que le bord de la rivière soit utilisé pour la création du chemin pédestre public prévu dans le plan vision directrice MD Espace Blécherette ;
3. de financer ces dépenses par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. d'amortir ces dépenses sur une durée de 30 ans par le débit des comptes 3316.000-3100 et 3311.000-4600, respectivement ;
5. de prendre note que la charge d'intérêts annuelle, après travaux, sera de l'ordre de CHF 87'000.--.

Au nom de la commission :

Olivier Amblet, Président

Aurélié Barbey, rapportrice